

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS

SEANCE DU 23 AVRIL 2024
Convocation du 18 avril 2024

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Anne CALVARIN, Bernard MICHALAK, Bernard ROBIDA, Bruno DESANDERE

Etaient absents : Céline COLLET (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Cédric CAGNARD (pouvoir à Philippe PETIT), Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Louis GUERRA), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA), Frédéric DOMON (pouvoir à Bruno DESANDERE)

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Affectation du résultat 2023 (n°9-2024)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maria TREFCON,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 le 23 avril 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la section investissement	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023	Solde des restes à réaliser 2023	chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	357 002,50 €	Néant	14 204,65 €	371 207,15 €	Néant	371 207,15 €
Fonctionnement	780 218,69 €	400 000 €	79 373,91 €	459 592,60 €	Néant	459 592,60 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 080-218002467-20240423-9_2024-DE



DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

Excédent global cumulé au 31/12/2023	830 799,75 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin d'autofinancement	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation en réserves (Cpte 1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (Cpte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	459 592,60 €

Le Maire,
Maria TREFCON